



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

véhicules à deux roues

Question écrite n° 74810

Texte de la question

Mme Dominique Nachury appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la recommandation issue de la réunion du 8 décembre 2014 du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) préconisant la mixité des trottoirs pour les vélos et les piétons. Alors que la mortalité des piétons a augmenté de 8 % en 2014, une telle mesure, si elle était mise en vigueur, mettrait en danger les usagers des trottoirs qui bénéficient d'un espace réservé à leur cheminement et censé garantir leur sécurité. Elle lui demande de bien vouloir clarifier les intentions du Gouvernement face à cette proposition du CNSR.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Nachury](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74810

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1293

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)